

## REUNION DU 2 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le deux décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

### Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine BARON-POUDRET, Stéphanie BRUNET, Nicole FERNANDES, Florence MARMAN, Manuela MASSET- DAVID et Brigitte BOURDON.

Messieurs Philippe THIBAUT, Philippe ROQUET, Philippe NIVAU, Régis BRAULT, Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Robert DAUGÉ, Patrice CAILLE.

Etait absente excusée : Mme Sophie QUILLIEC

*Mme Brigitte BOURDON a été élue secrétaire de séance.*

Date de convocation : 24 novembre 2008

---

### COMPTE-RENDU PRECEDENTE REUNION DU 4 NOVEMBRE 2008

*Précision est demandée pour les contrats d'assurances :*

Le Conseil fait part qu'il aurait dû être mentionné dans la délibération que TOUS les contrats d'assurances de la commune feront l'objet d'une mise en concurrence comme l'exige la loi. Procédure sera mise en place courant 2009.

### AUGMENTATION LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX - ANNEE 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers des logements communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et ce, selon l'indice de référence des loyers (IRL) :

- logement situé 12 bis Place Robert Gerbier : 351.93 € -
- logement situé 6 rue de la Verminette : 236.86 € -
- logement situé 8 rue de la Verminette : 420.90 € -
- logement situé 6 Place Robert Gerbier : 482,87 € + 93 € correspondant aux charges de chauffage.
- logement situé Place du Champ de Foire : 352.78 € -

### TARIFS LOCATIONS 2009

Après un large débat et après en délibéré le Conseil Municipal décide d'augmenter les locations de salle (habitants de LATILLE) à hauteur de 3% (en référence à l'inflation) -

En ce qui concerne la tarification pour les hors communes une augmentation de 10% est pratiquée :

<u>LOC. TOTALITE SALLE DES FETES</u>	<b>2009</b>	<b><u>Tarif</u> <u>WE</u> <u>2009</u></b>
BANQUET - MARIAGE - BAL PRIVE (Habitants de LATILLE)	<b>155</b>	<b>258</b>
SUPPLEMENT UTILISATION CUISINE	<b>82</b>	<b>103</b>
BANQUET - MARIAGE - BAL PRIVE (Habitants hors LATILLE)	<b>275</b>	<b>380</b>
SUPPLEMENT UTILISATION CUISINE	<b>105</b>	<b>115</b>
OEUVRES SOCIALES	<b>72</b>	
CONF. CULTURELLE - CONCERT PAYANT - THEATRE LOCAL	<b>62</b>	
EXPOSITION		
EXPOSITION COMMERCIALE	<b>118</b>	
THEATRE DE PASSAGE (paiement d'avance exigé)	<b>93</b>	
DISTRIBUTION PRIX ECOLE		

REUNION PUBLIQUE KERMESSE		
BAL SOCIETE LOCALE (matinée et soirée)	113	
BAL SOCIETE LOCALE (soirée)	88	
LOTO	88	
BAL SOCIETE EXTERIEURE (soirée)	232	
CONCOURS DE BELOTE	88	
CONCOURS DE BELOTE (Société extérieure)	108	
VIN D'HONNEUR	88	
COMITE ENTREPRISE - CONFERENCES COMMERCIALES (idem pour salle de la mairie)	108	
BUFFET CAMPAGNARD	103	
Du 15/10 au 15/04 :supplément chauffage	93	
Le Conseil Municipal précise en outre, que toute société locale aura, comme au cours des années précédentes, droit à 2 locations gratuites de la salle au cours de l'année.(+ fournir attestation d'assurance)		
<b>Chèque de caution à fournir ainsi qu'une quittance d'assurance à chaque utilisation :</b>	350	
<b><u>LOCATION PETITE SALLE DES FETES - Uniquement</u></b>		
LOCATION DEMANDEE PAR PARTICULIER (Habitants de LATILLE)	93	
SUPPLEMENT UTILISATION CUISINE	82	
LOCATION DEMANDEE PAR PARTICULIER (Habitants hors LATILLE)	120	
SUPPLEMENT UTILISATION CUISINE	105	
<b><u>LOCATION MARCHE COUVERT</u></b>		
En dehors des jours de marché	104	
<b><u>SALLE DU STADE</u></b>		
Location (juillet / août uniquement)	77	
<b>Un chèque de caution ainsi qu'une quittance d'assurance à chaque utilisation.</b>	160	
<b>Location gratuite pour les Jeunes - 18 ans (habitants de Latillé)</b>		
-----		
<b>Pour chaque location de salle un état des lieux sera effectué</b>		

*Une location de salle gratuite / an pour les employés communaux, mais facturation du chauffage au tarif défini en période d'hiver.*

### **TARIFS CONCESSION CIMETIERE - COLOMBARIUM - ANNEE 2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 3 % les tarifs « concessions de cimetières » et les emplacements au colombarium et ce, en référence à l'inflation :

- **Concessions cimetièrre**

	<u>2009</u>
TRENTENAIRE	62 € le m2
CINQUANTENAIRE	93 € le m2
PERPETUELLE	118 € le m2

- **Colombarium**

	2009
30 ANS	299 €
50 ANS	500 €

### **LOCATION GARAGES - ANNE 2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation sur la location mensuelle des garages, selon l'indice de référence des loyers soit un montant de 43 €/mois pour l'année 2009.

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Madame la Trésorière présente au Conseil Municipal un état de non valeurs 2008 relatifs aux produits locaux pour lesquels elle n'a pas pu obtenir le recouvrement.

**Service assainissement** : 486.73 € + 75 € frais = 561.73 €

**Commune** : 174.90 € + 22.50 € frais = 197.40 €

Le Conseil est amené à délibérer pour autoriser l'admission en non valeur et la réalisation d'un mandat sur l'article budgétaire 654 « charges irrécouvrables ».

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à admettre en non valeur ses sommes.

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République comprend notamment un ensemble de dispositions dans son titre II intitulé « de la Démocratie Locale » concernant les droits et les pratiques communales

Il précise que le Chapitre trois traite des droits des élus au sein des Assemblées Locales et expose les principales dispositions intéressant la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et la nécessité de procéder à l'élection de trois membres titulaires et trois membres suppléants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2008,

Considérant qu'il convient de procéder à un nouveau vote en raison d'une erreur dans le nombre de délégués élus titulaires (2 au lieu de 3),

Le Conseil Municipal procède à la désignation par vote des trois titulaires :

**Florence MARMAN et Laurent POUBLANC** élus à l'unanimité

**Patrice CAILLE** par 10 voix est élu contre 2 voix à Régis BRAULT, 2 à Nicole FERNANDES et 0 voix à Robert DAUGE

Le Conseil Municipal procède à la désignation par vote des trois suppléants :

**Brigitte BOURDON, Régis BRAULT et Robert DAUGE** élus à l'unanimité.

### **REPAS DES ANCIENS**

Le repas des aînés financé par la commune aura lieu le 11 janvier 2009 -

Une participation pour l'animation est demandée à hauteur de 5€ par personne.

Après délibération le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise l'encaissement de ces sommes sur le budget communal.

### **TRAVAUX DE SECURITE - MAISON DE RETRAITE**

Monsieur le Maire fait part de sa réunion avec le bureau d'étude, la SOCOTEC, les pompiers pour les travaux de sécurité à la Maison de Retraite.

Il en ressort que les plafonds de l'ancien bâtiment ne sont pas coupe feu et qu'il serait peut-être obligatoire de les changer ; Seule la Sous Commission Sécurité en décidera.

Dans le cas d'un avis favorable le budget travaux devra être revu à la hausse.

Monsieur le Maire informe également que la DDASS par arrêté a octroyé à la Maison de Retraite une subvention de 200.000 € pour les travaux de sécurité.

### **TERRAINS PROUST**

Comme suite à la dernière réunion de Conseil concernant les terrains des consorts PROUST et notamment celui situé à proximité du stade pour lequel le fermier sollicitait une indemnité compensatoire,

Monsieur le Maire confirme à l'ensemble du Conseil que seul le vendeur est tenu de verser cette indemnité.

De plus, dans le compromis de vente au profit de la commune il est bien stipulé que le terrain est libre de toute occupation.

Un rendez-vous pour la signature de l'acte d'achat final est fixé au 29 décembre prochain.

Compte tenu du report du délai, le dossier de prêt arrivant à échéance, il conviendrait de proroger sa validité.

Mme l'Adjointe aux finances chargée de ce dossier doit prendre contact avec le responsable.

### **BIEN LAISSE SANS MAITRE - RAPPEL DE LA PROCEDURE**

Mr le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil la réglementation des biens laissés sans maître et en l'occurrence la procédure en cours du bâtiment « loca vacances » situé « Avenue de la Plaine »-

La procédure s'achève au 1<sup>er</sup> mars 2009 et à l'issue de ce délai la commune pourra dans une délibération intégrer ce bien. Et c'est donc seulement **après** cette décision que la commune pourra envisager sa cession. Il est rappelé que l'estimation des domaines s'élève à la somme de 80.000 € « sous réserve » puisque l'état intérieur n'a pu être examiné. Il sera donc demandé une nouvelle estimation puisque qu'il est possible désormais de pénétrer dans le bâtiment.

### **COURSE CYCLISTE**

Monsieur le Maire propose au Conseil que la course cycliste 1<sup>ère</sup> catégorie soit organisée le 21/06/2009. Une participation communale est demandée à hauteur de 1468 €. Comme l'an passé l'Association des Donneurs de Sang sera partenaire de cette course.

Une animation avec pour thème « la fête de la musique » sera réalisée le même jour par l'école de « Grand Pont » (dès 18 heures).

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Sécurité du Chemin de Cache Grenouille : Une pétition des riverains du chemin a été remise à Monsieur le Maire qui en donne lecture aux membres du Conseil. Dans ce courrier, il est

demandé une sécurisation du chemin suite à l'enlèvement des sens interdits. Monsieur le Maire informe qu'une commande de panneaux 30 a été effectuée et qu'ils seront posés dans le chemin + des panneaux annonçant un obstacle pour prévenir du danger lié au contrebas du chemin- De plus, des panneaux d'agglomération (LATILLE) seront également installés avant « la Guillionnière » et à « la Raudière » .

- **Dossier sécurité** : Le programme concernant la déviation du bourg est prévu sur le Budget Départemental 2009- Il conviendrait de lier ce projet avec la sécurité globale du bourg (avenue de la Plaine, Rue du Docteur Roux ..... ) et voir également la sécurité lors de la réalisation des travaux de raccordement au gaz naturel.
  - Suite à la délibération du 17/11 concernant l'impossibilité de réaliser le service d'accueil minimum obligatoire le 20 novembre dernier à l'école, Monsieur le Maire informe que cette décision municipale a été déférée au Tribunal Administratif par Monsieur le PREFET. Or, nous avons reçu ce jour une ordonnance du Président de la 2<sup>ème</sup> chambre du Tribunal stipulant le rejet de cette requête compte tenu des circonstances exceptionnelles à savoir la totalité des enseignants grévistes.
  - **Apéro débat à l'école** : invitation de l'ensemble du Conseil à un apéro débat le 4/11 organisé par les enseignants dont l'objet sera une réflexion sur le devenir de l'école.
  - Les enfants délégués de l'école primaire, dans un courrier adressé au Maire demande, pour installation dans la cour de récréation, une table de ping pong et un sapin de Noël ; Le Conseil accepte la demande des enfants. En ce qui concerne la table de ping- pong elle pourrait être en béton sous réserve que soit tolérée ce type d'équipement dans une école primaire.
  - **Blanchisserie « Adventis développement »** : Mr le Maire fait part de sa rencontre avec Mr MENIER qui va se porter acquéreur du terrain dans la ZAE où était situé sa blanchisserie(pour mémoire : sinistrée par le feu) et qu'il envisage de la reconstruire au plus vite pour une reprise d'activités au 1<sup>er</sup> avril 2009. Il demande l'autorisation pour que le personnel communal puisse intervenir sur son terrain afin d'enlever les gravats, ferrailles et autres consécutifs à l'incendie. Après en avoir délibéré et pour des raisons de sécurité envers le personnel communal le Conseil Municipal ne peut donner un avis favorable à la requête.
- Mât de Mesure - Projet Eolien** : la réunion d'information organisée par Maïa Eolys auprès de la population a réuni environ 100 personnes. Un dossier est déposé en mairie à la disposition du public.
- Vœux du Maire le dimanche 4 janvier** : vin d'honneur sera confié au bar tabac « le clémenceau » + réalisation de pains surprises par les 2 boulangeries. Le personnel de la cantine sera sollicité également à cette occasion - Mesdames BOURDON et FERNANDES s'occuperont de la décoration florale.
- **Nouvelle activité au Bar-Tabac « Le Clémenceau »** : les gérants envisagent de créer une nouvelle activité à savoir un « rayon » chasse/ pêche.
  - **Réunion de préparation de budget** avec la commission des finances sera réalisée 2<sup>nde</sup> quinzaine de janvier. Rencontre de la Commission avec Mme la Trésorière prévue le 19/02/2009 .Vote du budget ensuite en mars .
  - **Latillé infos** : nouvelle formule par rapport aux précédents - 700 exemplaires devraient être reçus semaine prochaine et la distribution sera réalisée par les conseillers municipaux. La

Publicité des commerçants à l'intérieur du bulletin est assez réussie (en couleur) mais pour des raisons de coût, le reste du bulletin est en noir et blanc.

- **Panneau d'affichage** : En raison du nombre d'annonceurs potentiels la commune ne pourra bénéficier que d'un seul panneau gratuit. Il sera installé à l'entrée du bourg au niveau de « la planche » (petite plateforme pour pouvoir le consulter en toute sécurité) -. La prospection auprès des commerçants/artisans sera réalisée par la société MEDIA COMMUNICATION afin de leur proposer (moyennant participation financière) 1 emplacement publicitaire. Dans l'éventualité où la commune solliciterait un autre panneau le coût est de 1000 €.
- **Réparation véhicules communaux** : les véhicules communaux sont confiés en réparation au garage BILLAUD. En ce qui concerne le matériel agricole (tracteur et broyeur) et en particulier la réparation de flexibles hydrauliques ce garage n'est pas outillé et une intervention en urgence n'est pas possible. Il est demandé la possibilité de confier la réparation à un garage spécialisé. Le problème sera évoqué lors de la réunion avec les employés communaux avec Mrs CAILLE et THIBAUT.
- **Comité de Jumelage** : Cinq personnes sont déjà intéressées pour participer au Comité de Jumelage + au sein du Conseil Mme FERNANDES et Mr le Maire. Une réunion est programmée en janvier pour démarrer le projet.
- **associations de LATILLE** : Mr le Maire demande qu'une réunion soit programmée entre les élus de la commission « associations » et l'ensemble des associations de Latillé - Une date est retenue : *vendredi 16 janvier 2009 à 20 h 30 à la salle du stade*
- la Remise en état de la serre est totalement achevée. Une formation « horticulture » est prévue en 2009 pour l'agent qui en sera responsable.
- Le panneau d'affichage mairie sera déplacé sur le mur de la salle des associations. Ce lieu étant mieux sécurisé pour la consultation de ce panneau.
- Piscine : renseignement sera pris sur la réglementation pour la présence obligatoire ou non de notre Educateur des EPS pendant les séances piscine collège (encadrées déjà par leur professeur).
- Il faudra budgéter un défibrillateur sur 2009 (environ 1000 €).
- Il est fait état au Conseil du problème des excréments de chiens qui souillent la Place Robert Gerbier. A la demande des habitants de la Place, il conviendrait de résoudre ce problème au plus vite.

**LA SEANCE SE LEVE A 22 H 30**